

SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

1- TARIFS 2024

Par délibération n°DCP 2023-0827 en date du 15/12/2023, le Conseil Régional a fixé les tarifs suivants pour l'année civile :

Statut	Tarif	Montant pris en charge par la Région	Reste à charge des familles
DP	4,35€	3,35€	1€/repas
Interne lycée A. Vollard	11,50€	6,70€	4,80€/jour

Les montants facturés sont calculés par trimestre et sont répartis ainsi :

	2T 23-24 Janvier à Mars 2024	3T 23-24 Avril à Juin 2024	1T 24-25 Août à Décembre 2024
DP4 jours	32€	42€	59€
DP5 Jours	40€	52€	76€
Interne lycée A.Vollard	192€	249,60€	364,80€

(tarifs susceptibles d'être modifiés à compter du 01 janvier 2025)

2- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

* Inscription

L'inscription en qualité de demi-pensionnaire est faite pour la durée de l'année scolaire (pas de changement possible à la rentrée)

L'inscription vaut acceptation de son règlement intérieur. Celui-ci est consultable sur le site internet du lycée, dans le carnet de liaison ou au service de gestion du lycée.

* Menus

Les menus sont consultables depuis Pronote

* Modalité d'accès au self

- Carte ou QR Code (mis en place à compter de la rentrée d'Août 2024)
- perte/dégradation de la carte (montant à payer : 4€)
- QR code : procédure de passage au self diffusée dans la semaine avant la rentrée